

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

3^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2023

A 20 H 30

Matière de l'acte : FONCTION PUBLIQUE

Sous-matière de l'acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :

le 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi premier juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Mireille JUSTAMOND, Eric FRENE, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Catherine JALLIFFIER-ARDENT Procuration Mireille JUSTAMOND, Jérôme ARNAUD Procuration Antoine PLUTINO, Michèle BERTRAND Procuration Valérie FRAC.

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal 15 décembre 2022,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en raison d'un avancement de grade d'Adjoint Animation principal de 2^{ème} classe (Echelle C2) à celui d'Adjoint Animation principal de 1^{ère} classe (Echelle C3),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi d'Adjoint Animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint Animation territorial (Catégorie C)

Grade : Animation principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

-**Adopte** la modification du tableau des emplois et **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget chapitre 012.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Le Maire,



Laurent NADAL

Certifiée exécutoire

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 030-213000763-20230601-D2023_032-DE